

DRC 4764 A : Droit de l'environnement

Session : Hiver 2023- vendredi 8h30-11h30

Professeur(e) : Nora Paillon - npaillon@uottawa.ca

I/ Objectif du cours : Le cours a pour vocation d'offrir aux étudiants une compréhension générale des concepts et principes qui gouvernent le droit de l'environnement à la lumière du droit fédéral et du droit québécois, tenant compte des apports du droit international. Ce cours propose ainsi une analyse générale des problématiques environnementales actuelles et des réponses juridiques apportées dans le cadre des régimes de protection fédéraux et québécois ainsi qu'au niveau des municipalités locales.

Cet enseignement abordera également les interconnexions entre le droit de l'environnement et d'autres branches du droit telles que le droit administratif, le droit pénal, le droit civil, les droits de la personne et le droit des peuples autochtones ainsi que la question du partage des compétences constitutionnelles sur les enjeux environnementaux.

Dans le prolongement, seront analysés les mécanismes juridiques d'information et de participation des citoyens aux questions environnementales ainsi que les modalités de recours juridiques. Seront notamment abordées les modalités d'exercice du droit à un environnement sain en tant que nouveau droit humain fondamental. Cet enseignement a, par ailleurs, pour objectif de cerner les mécanismes de prévention de la pollution et les régimes d'autorisation institués sur le plan québécois ainsi que les pouvoirs et sanctions susceptibles d'être infligés par l'État.

Enfin, ce cours propose une réflexion générale sur les limites et difficultés de mise en œuvre du droit de l'environnement et sur les défis à relever aux fins d'assurer l'efficacité et l'effectivité de ce droit.

A la fin du cours, les étudiants seront en mesure de :

- Comprendre les concepts ainsi que les principes généraux du droit de l'environnement ;
- Saisir les liens étroits entre le droit de l'environnement, le droit constitutionnel, administratif, le droit pénal, le droit civil, les droits de la personne et le droit des peuples autochtones ;
- Cerner le partage des compétences Fédéral/Provincial en matière environnementale ;
- Connaître les principaux textes législatifs et réglementaires liés à la protection de l'environnement sur le plan fédéral et provincial ;
- Cerner les mécanismes de prévention, de contrôle des pollutions ainsi que les sanctions susceptibles d'être infligés en cas d'infractions aux normes environnementale.

- Identifier les fondements juridiques de responsabilité en matière environnementale et les procédures de mise en œuvre ;
- S'interroger sur les limites et enjeux actuels liés à la mise en œuvre du droit de l'environnement.

II/Méthode d'enseignement

Le cours se fera principalement en mode présentiel.

Même s'il s'agit d'un cours magistral, les discussions entre étudiants/enseignant seront fortement encouragées à l'occasion des séances de cours et des forums de discussion ponctuellement organisés sur *Brightspace*.

Tout au long de la session, l'interface *Brightspace* sera privilégiée pour la transmission des documents de lecture, les discussions et les exercices pouvant être demandés à l'occasion de certaines séances.

Essentielles à la compréhension du cours, les lectures seront postées chaque semaine sur Brightspace en préparation de chaque séance. Des balados (potcast) portant sur l'actualité environnementale seront également diffusés sur Moodle aux fins de discussion en classe.

Pour toute question en lien avec le cours ou à caractère plus personnel, les étudiants peuvent s'adresser directement à l'enseignant par courriel : npaillon@uottawa.ca

L'énoncé des accommodements de l'Université d'Ottawa
<https://sass.uottawa.ca/fr/acces/enonce-accommodements-lintention-du-corps-professoral>

III/Méthode d'évaluation :

La méthode intègre trois outils d'évaluation :

1) Un examen de mi-session consistant en un QCM et quelques questions à court développement (examen à livre ouvert) : - **45%**

Date d'examen : Le vendredi 3 mars 2022 à l'heure habituelle du cours (Durée de 3h)

2) Travail d'équipe - Exposé oral : – **45%**

L'exposé consiste en une présentation orale par groupe de 2 ou 3 personnes, sur un sujet en lien avec l'actualité et proposé par l'enseignant. Les étudiants peuvent également proposer leur propre sujet ; celui-ci devant être soumis à l'assentiment de l'enseignement.

À partir du sujet choisi, les étudiants devront présenter la problématique et ses conséquences diverses, exposer la situation juridique actuelle tant en droit interne qu'en droit international (s'il y a lieu), faire état des débats en cours et des positions diverses des différents acteurs impliqués et enfin formuler des conclusions juridiques personnelles.

Pour chaque exposé, le temps de parole ne doit pas excéder 7 à 8 minutes par étudiant.

Les interventions auront lieu après la semaine de lecture en seconde partie de séance (pas plus de deux exposés par séance)

La méthodologie et la grille d'évaluation afférentes aux travaux d'exposé seront communiquées aux étudiants durant la session.

3) La Participation active - 10% de la note

IV/Principaux instruments de travail :

Des lectures obligatoires seront demandées aux étudiants en préparation de chaque séance, consistant en des textes législatifs et réglementaires, doctrine et jurisprudence. Les documents de lecture seront enregistrés et disponibles sur *Brightspace* une semaine avant chaque séance.

Le plan de chaque séance sera également enregistré sur *Brightspace* sous forme de présentation Power Point.

En complément de ces lectures obligatoires, les étudiants pourront consulter les ouvrages suivants :

- Paule. HALLEY et Hugo TREMBLAY (conseillers éditoriaux), *Droit de l'environnement*, coll. « Droit public », JurisClasseur Québec, Montréal, LexisNexis Canada, 2019.
- Droit de l'environnement – Lois et règlements - Pierre B. Meunier – Éditions Yvon Blais – 20^{ème} Edition – 2019
- Sophie LAVALLÉE et al., *Droit international de l'environnement*, 3e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2016.

V/Description du cours :

Le cours abordera les sujets suivants:

- Le contexte d'émergence du droit de l'environnement et définition du concept d'environnement ;
- Les principes fondamentaux du droit de l'environnement ;

- Le partage des compétences Fédéral/Provincial en droit de l'environnement et le principe de subsidiarité ;
- Les compétences municipales en matière environnementale
- Les régimes juridiques de protection de l'eau, de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques ;
- Les régimes d'autorisation préalable à la lumière du droit fédéral et québécois ;
- Le droit à la qualité de l'environnement et le recours en injonction au visa des articles 19-1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de l'article 46.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec ;
- La mise en jeu de la responsabilité civile et pénale en matière environnementale ;
- Les mécanismes juridiques d'information et de participation des citoyens aux questions environnementales et ses défis.

VI/Fraude scolaire et plagiat

Les étudiants se doivent de porter une attention particulière au règlement de l'université d'Ottawa sur la fraude scolaire et le plagiat, qui s'applique également à ce cours. Le règlement est accessible en ligne : <https://www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-scolaire-14-autres-informations-importantes>